

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2013

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – IZQUIERDO Françoise (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE
Véronique – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette

Mme SALIGNAC Elisabeth donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Proposition de Vente de parcelles à la Commune appartenant à M. SIAS Louis (lieu dit Mallabé)

Après avoir pris connaissance de la proposition de vente de parcelles agricoles appartenant à M. SIAS Louis, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ** d'acquérir les parcelles cadastrées Section C n°372, 373, et 374 en zone NC pour une contenance totale de 11 632 m² situées lieu dit Mallabé.
- **FIXE** le prix à 0,60 € le m² (terres agricoles) soit un total de 6 979.20 €.
- **DIT Que** si l'intéressé accepte la proposition, l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT Que** la dépense sera inscrite au Budget 2014 – article 2118 pg 162.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte à venir.

2. Demande acquisition de terrains Zone Rourabeau par Technoplus Industries

Après avoir étudié la demande formulée par la Société Technoplus Industries qui désire acquérir le terrain N° 105, mitoyen à leur lot, pour leur développement sur la ZAC du CASTELLET et une partie de terrain (projet de division foncière lot A) issue de parcelles communales de 313 m² située dans la zone ND « Protection de la Nature » du POS

soit un projet d'acquisition pour :

- Terrain N°105 (parcelles cadastrées N° C1 1081, 1091, 1089) d'une superficie de 4950 m²
- Partie de parcelles communales d'une superficie de 313 m² issue des parcelles cadastrées section AA n° 86, 77 lieu dit Entrevallon, situées en zone ND

à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ** de vendre à la Société TechnoPlus Industries le terrain N° 105 viabilisé de 4950 m² situé à la Zac du Castellet et une partie de parcelle (projet de division foncière lot A) de 313 m² issue des parcelles cadastrées section AA n° 86, 77 situées en zone ND, lieu dit Entrevallon.
- **FIXE** le prix de vente : * du terrain du lot 105 à 34 € HT du m² soit 168 300 € H.T
* de la parcelle de 313 m² en zone ND à 0.30 le m² soit 93.90 €
- **DIT Que** si la Société Technoplus Industries accepte la proposition, l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT Que** la recette sera répartie sur le Budget de la Zone 2014 (lot 105) et le Budget Communal (pour 313 m²)
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte à venir.

3. Demande Fonds de Concours Débroussaillage à la CPA

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière de la CPA pour l'attribution d'un Fonds de Concours Incitatif en fonctionnement concernant les travaux de débroussaillage des abords des voies communales.

4. Convention pour la réservation de Berceaux à la crèche « Françoise DOLTO » à Peyrolles à passer entre la Mairie de Peyrolles et la Commune.

La convention conclue en 2009 pour la réservation de 5 berceaux à la Crèche « Françoise Dolto » avec l'Association MIMOSAE est devenue caduque compte tenu du changement de prestataire au 01/09/2013. Il convient donc de définir le besoin en réservation de berceaux et d'établir une nouvelle convention avec la Mairie de Peyrolles (une délégation de Service Public avec l'Association « Bulles et Billes » qui assure la gestion de la crèche).

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de réserver 4 places d'accueil équivalent temps plein à la crèche « Françoise Dolto » à Peyrolles pour accueillir les enfants de moins de 4 ans révolus des habitants de notre Commune.
- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre la Commune et la Mairie de Peyrolles .
- **DIT QUE** la convention est conclue à compter du 01/09/2013 , renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/08/2015.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives

5. Aide aux étudiants de l'Enseignement Supérieur

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil après examen des dossiers

- **DECIDE** d'allouer une aide forfaitaire de 700.00 € à tout étudiant de l'Enseignement Supérieur qui remplit les conditions d'attribution.
- **DIT Que** les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.